



## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07.04.2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE SEPT AVRIL, à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2025

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN  
**Adjoints**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - N. PIGAGLIO - S. LAINE - R. MARTEL TRIGANCE - C. MENARD - E. MENUT - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents : N. DEDULLE LELLUIN (pouvoir à S. ALLEG), M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE), J. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE)

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2025
  - Monsieur le Maire communique, pour information, les décisions municipales n° 2025.001 à 2025.004 dont copies ont été préalablement transmises aux membres du conseil municipal et donne l'explication pour chaque décision prise.
  - Monsieur le Maire présente les indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein du conseil municipal et au sein de l'EPCI.
  - Monsieur le Maire informe que les rapports de la CCPF (rapport d'activité 2023, rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics des services déchets et de l'eau/assainissement 2023), dont copies ont été préalablement transmises aux membres du conseil municipal, doivent être présentés à l'assemblée dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il donne la parole à monsieur Michel Raynaud pour faire un bref résumé sur l'eau, il précise qu'en moyenne la perte d'eau ne pourra jamais être inférieure à 20 %, qu'avec un linéaire de plus de 500 km de réseaux, il y aura toujours des remplacements. Il rappelle l'été 2023 durant lequel aucune rupture d'eau n'a affecté les usagers compte tenu de leurs gros efforts de restriction, cela a eu pour conséquence la diminution des recettes et par voie de conséquence engendré une augmentation des tarifs. Roseline Martel demande à quel stade en est-on du raccordement avec le lac de Saint Cassien. Monsieur le Maire précise que la commune a une collecte d'eau gravitaire qui provient de la Siagnole et qui sert également aux agriculteurs et Michel Raynaud ajoute que pour le raccord avec le lac de Saint Cassien il nous faut des canalisations et rappelle que les tarifs appliqués en Pays de Fayence sont bien en dessous de la moyenne nationale.
- Un débat s'en suit sur la tarification de la redevance incitative.

### Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Budget communal M57 - 2024

Monsieur Arnaud RASKIN, Adjoint en charge des finances, est désigné pour assurer la présidence pour le vote du CFU. Il présente les informations synthétiques du CFU en section de fonctionnement en dépenses et en recettes et en section d'investissement en dépenses et en recettes. Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal au moment du vote.

Vote : adopté à l'unanimité



### Affectation des résultats - 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver l'affectation des résultats 2024.

Vote : adopté à l'unanimité

### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des taxes directes locales pour l'année 2025.

Vote : adopté à l'unanimité

### Budget de la commune M57 - 2025

Après avoir entendu le projet du budget de la commune 2025, monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'approuver.

Vote : adopté à l'unanimité

### Subvention 2025 aux associations et organismes publics

Les demandes de subventions sont développées en séance, monsieur le Maire explique l'augmentation de la subvention pour le CCAS, cela s'explique car une partie de la subvention intègre le salaire du temps d'un agent qui est détaché au CCAS. Des explications sont données pour les conventions financières qui concernent une association dont le montant de la subvention dépasse le seuil de 23000 € et l'autre car elle fait mention dans sa demande de subvention de spectacles vivants, pour lesquels une convention financière est obligatoire.

Vote : adopté à l'unanimité

(Abstentions : A. RASKIN, S. ALLEG, N. PIGAGLIO, B. MONTAGNE)

### Demande de subvention – Fonds d'initiative cantonale (FIC) 2025 Renouvellement du parc informatique

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la migration vers Windows 11, il y a lieu de changer une partie du parc informatique.

Vote : adopté à l'unanimité

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.**

Le secrétaire de séance,

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE